

sais à la Chambre quelque mesure un peu énergique, je m'attendrais fort à voir l'honorable député de Mont-Royal (M. Walsh) la rejeter par son vote. J'ajouterai qu'il ne fonderait pas ses objections sur l'optimisme d'un groupe quelconque, mais qu'il prétexterait plutôt la situation des producteurs de grain de l'Ouest canadien qui n'ont fait absolument aucune recommandation à l'égard de cette question. Voilà ce qui arriverait effectivement si une mesure énergique était proposée.

L'hon. M. CAHAN: L'honorable député ne devrait pas faire une telle assertion, car il se trouve à révéler ainsi le fait qu'il est moins renseigné sur les conditions qui existent au Canada que ne le sont la plupart des honorables membres de ce comité. Le ministre ne devrait pas étaler son ignorance en faisant une telle déclaration.

Des VOIX: A l'ordre.

L'hon. M. CAHAN: Il n'est nullement contraire au règlement de dire ce que j'ai dit.

Des VOIX: Rétractez-vous.

M. le PRESIDENT: Le mot "ignorance" appliqué à un honorable député est contraire au règlement. L'honorable député a dit: "étaler son ignorance".

Le très hon. M. BENNETT: Dans certaines conditions.

L'hon. M. CAHAN: Je disais qu'il manifestait son ignorance de la question qu'il discutait. Si j'ai enfreint le règlement, je me rétracte; cependant, à mon avis, c'est de l'ignorance.

M. le PRESIDENT: La rétractation de l'honorable député ne me semble pas suffisante.

L'hon. M. HOWE: Je l'accepte.

L'hon. M. CAHAN: J'ai le droit de le dire conditionnellement, et je l'ai dit conditionnellement.

M. KINLEY: L'article à l'étude vise les excédents de recettes des Chemins de fer nationaux. Se quereller au sujet de l'affectation des recettes futures du National-Canadien me semble plutôt...

Un MEMBRE: Prématuré.

M. KINLEY: En effet. Mais que la compagnie les verse à l'Etat, c'est-à-dire au peuple canadien, ou les affecte à l'amélioration du réseau, peu importe, car l'entreprise est à nous, elle nous a coûté de vastes sommes, nous en avons eu la responsabilité et nous l'aurons pour longtemps encore.

Le très hon. M. BENNETT: Je soutiens que l'on devrait employer le mot "doivent". Il suffira que le ministre consulte le bilan pour

qu'il convienne avec moi que d'ici longtemps encore le mot "doivent", à cet égard, sera utile. Si le réseau a des excédents de revenus, il devra nous les remettre. L'honorable député de Moose-Jaw (M. Ross) veut se renseigner sur la situation ferroviaire. Il n'a qu'à regarder la page 14A du bill révisé; il y trouvera une ligne qui est pour moi un véritable cauchemar chaque jour de l'année. Peut-être suis-je trop pessimiste, trop craintif:

Dette à long terme—publique, \$1,184,612,248.59.

Un peu plus bas, on trouve, à y ajouter, une partie de la dette du Canada, \$676,327,701.40. Cela fait presque deux milliards de dette ferroviaire due au public, soit directement par le réseau, soit par l'Etat. Si cela ne force pas l'honorable député à réfléchir, je ne sais ce qui l'y forcerait. J'avoue que je ne vois jamais ces chiffres sans me demander ce qu'il va advenir du pays.

M. ROSS (Moose-Jaw): Je sais fort bien que le Canada est fortement endetté depuis nombre d'années du fait de ses chemins de fer. Tout ce que je demande, c'est que le ministre nous révèle la situation exacte du réseau et qu'on le mette en état d'opérer, soit à perte, soit à profit, en ne tenant compte que de sa valeur réelle quand nous en avons pris possession et des sommes que nous y avons dépensées depuis. Mais ne lui imputons pas des obligations garanties pour Mackenzie et Mann, ou un autre, il y a bien des années. Ces garanties font partie de la dette du Canada, bien entendu; mais si des gouvernements précédents, soit provinciaux, soit fédéraux, ont commis une erreur en garantissant ces obligations, sûrement leur erreur ne devrait pas être imputée à la Compagnie de chemins fer nationaux que nous avons instituée.

Le très hon. M. BENNETT: Je ne veux pas abuser des instants du comité, mais l'honorable membre comprend certes qu'il faut faire honneur à ces obligations.

M. ROSS (Moose-Jaw): Cela va de soi.

Le très hon. M. BENNETT: Il n'y a qu'à additionner ces deux sommes. Faites abstraction du réseau et de sa valeur matérielle, faites abstraction de tout, il n'en reste pas moins que la dette du Canada et la dette détenue dans tout l'univers, représentent une somme de 1,860 millions de dollars, dont l'intérêt doit être acquitté. Tout ce que j'ai représenté au ministre, c'est la nécessité d'établir nettement, comme on l'avait fait jusqu'ici, dans quelle mesure l'Etat l'a fait et d'indiquer les fonds qu'il a dû placer chaque année dans l'entreprise. Je crois encore qu'il est à propos d'adopter la proposition. Le Gouvernement en a jugé autrement. L'honorable député de